DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-220

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de la société SADE CGTH – Grande-Synthe, chez Sogelink – TSA 70011 - 69134 DARDILLY, afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement GRDF rue André Coudeville à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, rue barrée, au droit des travaux, rue de André Coudeville, et ce, **à partir du 12 novembre 2026 pour une durée de 30 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de Wormhout est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et transmis à la société SADE CGTH et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Wormhout,

Fait à WORMHOUT, le 28 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/10/2026
Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 29/10/2026 08:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/85034